

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEJOLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. . . . 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.
Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 2 Décembre 1848.

Pie IX.

Sous la première République française, Pie VI, prisonnier de la démocratie, venait mourir à Valence dans un cachot ; Pie IX, chassé de ses Etats par une démagogie ignorante et ingrate, vient demander un asile à la seconde. Ce rapprochement, tout fécond qu'il soit pour nous en de profondes tristesses, est loin, cependant, de refroidir notre espérance. L'avenir du monde se dévoile souvent au moyen des épreuves auxquelles sont condamnés les hommes providentiels. La gloire et le succès peuvent être stériles; le martyre d'une grande âme est presque toujours l'enfantement d'une grande époque. Répétons-le : Pie IX, victime de ce qu'il a fait, vient donner à la démocratie française la consécration de sa présence. Naguère, un martyr chrétien ensanguinait les barricades de Paris; aujourd'hui, le Christ, promoteur des grands principes auxquels est enchaîné l'avenir du monde, nous visite en la personne de son vicaire; mais il nous visite avec toute sa force, avec toute sa majesté, il nous visite avec la couronne d'épines sur le front.

Cette révolution de Février, outragée comme si elle était un fruit fécondé par le sang qui souilla la main de nos pères, s'est sentie émue dans ses entrailles, quand elle a appris qu'un vaisseau de l'Etat allait déposer sur nos rives ce monarque, qui partout trouve sa capitale. Il semblerait qu'elle se fait une fête de couvrir de son égide l'homme vénéré qui a tracé sur le front de la démocratie moderne, le signe de vie. Nous ne l'accueillerons pas comme un roi dépouillé de ses Etats, meurtri par une couronne traînée dans le sang; nous l'embrasserons comme le pilote envoyé d'en haut pour tracer à notre République le chemin de l'avenir.

Déjà, peut-être, la phalange immobile qui pose en lois éternelles du monde les iniquités du passé, se réjouit dans son cœur, et articule pour l'apôtre déçu, d'hypocrites lamentations. Elle se dit : Voilà la conséquence nécessaire de l'alliance imprudente du christianisme avec la démocratie; voilà ce qu'on gagne à ouvrir avec la clé de St-Pierre le puits de l'abîme, et à briser les entraves de la bête. La bête ira s'asseoir dans la basilique déserte de St-Pierre, jusqu'à ce que l'homme de Dieu tende ses mains repentantes aux menottes dorées de la monarchie. Nos rois s'en reviendront triomphants par le chemin arrosé des larmes de Pie IX.

D'autres, non moins aveugles et non moins attardés que les voix monarchistes, chanteront sur cette ruine nouvelle la victoire de la démocratie sur le christianisme. Dans la Rome déserte, privée de son âme, ils verront terminer pour jamais le cycle de la révolution chrétienne, et ils se hâteront de bâtir un piédestal au dieu du travail et de la jouissance; ils proclameront la seconde incarnation de Dieu dans l'homme courbé vers la terre, et retrouvant l'Eden perdu au fond des théories de Proudhon ou de Pierre Leroux.

De part et d'autre, le triomphe sera court. L'avenir déjouera les espérances des adorateurs de la force, et rendra courtes les joies des pontifes de la matière. Ce n'est pas en vain que la démocratie française, pure de tout excès, n'ayant pas à essuyer sur son front une tache de sang, marche à la rencontre du pontife, qui, le premier, a dit dans notre siècle, par ses actes : La démocratie est fille du Christ. Seule la main de Dieu arrange de si sublimes spectacles.

Regardez Rome quand Pie IX n'y sera plus; ne sera-t-elle pas une seconde fois saccagée par les Vandales? Quel est l'homme, après lui, à qui on reconnaisse une idée, une initiative généreuse, un courage éprouvé, l'intelligence de la liberté? Le pape parti, il ne reste sur les marches du Quirinal que des prêtres tremblants, de lâches assassins, des bourgeois, à qui la peur fera adopter, comme des libertés, toutes les tyrannies qu'ils n'ont pas connues. Pie IX était à Rome le centre et la voie du mouvement révolutionnaire; lui seul pouvait en mesurer le progrès, en consolider les bienfaits. En quittant sa capitale, il laisse une démagogie recrutée parmi les bandits des Marais-Pontins, lutter jusqu'à la mort avec un peuple ignorant et désarmé sur l'arène du Colisée. Rome devient encore la grande veuve des nations; en cessant d'être le temple vers lequel convergent les regards de toutes les hautes intelligences, elle devient la pierre muette d'un grand tombeau, sur lequel on enchaînera les restes des Romains dégénérés.

La révolution italienne elle-même perd son unité et sa force; pour progresser, il faudra qu'elle s'attache aux destinées d'une autre nation; il faudra qu'elle implore la tutelle des forts. Avant, elle pouvait opposer à ses oppresseurs l'inviolabilité du vicaire de Jésus-Christ; aujourd'hui, elle n'est plus que le combat d'un peuple impuissant, bégayant à peine le cri de liberté, contre les masses disciplinées d'esclaves qui se consolent de leurs chaînes tant qu'on leur donne des peuples à égorger.

labilité du vicaire de Jésus-Christ; aujourd'hui, elle n'est plus que le combat d'un peuple impuissant, bégayant à peine le cri de liberté, contre les masses disciplinées d'esclaves qui se consolent de leurs chaînes tant qu'on leur donne des peuples à égorger.

Mais faudra-t-il laisser périr aux mains d'une démagogie auxiliaire des rois, un peuple dont l'ingratitude n'est que la trace de son long servage? Assisterons-nous silencieux au naufrage de la liberté italienne succombant aux attaques combinées des Croates et des barbares qui ne comprennent, dans le mouvement d'émancipation d'un peuple, que la liberté du crime? Resteront-ils paisiblement assis dans leur œuvre de sang, ces Brutus venus des montagnes où ils ne détoussent plus le voyageur? Abandonnerons-nous à la funeste pente sur laquelle elle se précipite, l'unité de l'Italie, ce rêve chrétien de tous les sages dont l'âme n'a pas flechi sous un joug odieux? — Non! nous rendrons le Pape à l'Italie en lui rendant sa liberté qu'elle sacrifie; nous irons sur cette terre en proie à la dernière plaie dont le génie de l'oppression puisse frapper ces hommes, replacer la démocratie à son vrai point de départ. C'est à la France qu'il appartient de se mettre entre l'arrière-garde menaçante de l'Autriche ébranlée et les fureurs des bandits dont le cousin de Louis-Napoléon s'est fait le chef. A nul autre peuple n'appartient une aussi grande mission.

La France, après avoir secoué les ignominies d'un régime qui conspirait dans la boue, a désormais associé la liberté chrétienne à son propre mouvement. Aujourd'hui elle doit recueillir les fruits de sa longue histoire. Jadis un de ses rois donna les clefs de Rome au Souverain-Pontife; ses enfants émancipés lui assureront de nos jours la protection de la démocratie; ils rendront à Rome non pas un monarque qui s'en vient combler des cadavres de ses ennemis les fossés de sa capitale, mais un père dont des fils ingrats viendront baiser les mains.

Il faut que la France se hâte. La tyrannie fait plus vite son chemin que la liberté. Quand un peuple martyrise ses prophètes et ses tribuns, il est prêt à courber la tête sous le joug le plus ignominieux; en poursuivant, à travers l'écrasement successif de toutes ses libertés, ce fantôme menteur de l'indépendance, il n'arrive qu'à l'épuisement de la lutte. L'Autriche tournera vite son regard mourant sur la proie qui palpite encore, et pour entraîner l'Italie, elle agrandira au besoin son tombeau. Que demain notre drapeau porte aux Italiens égarés la force dont ils ont besoin contre eux-mêmes et contre leurs ennemis. Nous n'irons pas en Italie pour immobiliser les derniers vestiges de la longue oppression dont elle a souffert. Nous irons nous offrir en exemple à des frères qui ne nous connaissent que par les mensonges partout disséminés, d'une secte de républicains habitués à marcher sur la trace du sombre despotisme du nord. Ces républicains ne viennent qu'après les sicaires chargés d'exécuter sous les murs de Vienne les sentences des lieutenants de Ferdinand d'Autriche. Ceux-ci assassinent après un jugement, ceux-là ne savent que manier le poignard des voleurs. La vraie démocratie chasse à la fois devant elle les bourreaux et les bravis; car les uns marchent devant la royauté et les autres lui font escorte. Pendant que la France cherche à se sauver de la nullité d'un Bonaparte, ne contracte-t-elle pas par là même l'obligation d'arracher l'Italie aux fureurs du prince de Canino?

Le Président,

JOURNAL NAPOLEONNIEN DE LYON.

En achetant ce matin le numéro spécimen du journal qui court la ville à 5 c., nous croyions lire une feuille nouvelle et inédite.

Nous nous étions trompés.

Sur 23 articles et entre-filets dont se compose le numéro du *Président*, 19 appartiennent à la rédaction du *Salut Public*, et nous avons même remarqué une coquille qui, des colonnes du *Salut*, est passée fidèlement dans celles du *Président*.

Mieux que cela encore, nous remarquons que le *Salut Public* et le *Président* ont le même correspondant spécial qui, chaque jour, écrit de Paris à Lyon ses impressions personnelles sur la situation.

Voilà ce qui peut s'appeler une manœuvre habile.

Le verso eavaignaciste et le recto napoléonien ne pouvaient plus marcher de front.

On se dédouble, on a deux titres : l'édition du soir pour le général, et celle du matin pour le prince.

De sorte que, quel que soit celui des deux excellents prési-

dents (textuel) que l'urne nous réserve, on est sûr d'une récompense honnête.

Landwehr.

Depuis quelques jours nous nous demandions avec inquiétude quel nouveau gage de dévouement le général Lamoricière aurait pu donner à la démocratie pour s'être attiré la colère de tous les séides de la réaction.

La *Presse* l'accusait d'avoir prêché la guerre civile;

M. Victor Grandin le dénonçait à la tribune comme le chef d'une insurrection prochaine;

Le *Salut Public* lui faisait adresser une mercuriale épicée par l'illustre géolier de Blaye;

Enfin, le général Lebreton dirigeait contre lui le feu d'un amendement, et M. Baraguay-d'Hilliers l'accablait d'un vote hostile.

Que se passe-t-il donc? — disions-nous. Et qui nous dira le mot de cette nouvelle énigme?

L'énigme est devinée. Les sphinx de la rue de Poitiers n'auront personne à dévorer.

Le général Lamoricière a trouvé le moyen de dégrever notre budget de 200 millions.

Vous comprenez la fureur des ultra-modérés.

Une économie! — une économie vraie!! — une économie de 200 millions!!!

Allons donc, général. Vous voulez donc le salut de la République. Vous voulez donc la faire aimer? la faire bénir des contribuables que jusqu'à ce jour nous avons si adroitement réussi à pressurer, à tailler, à ruiner, au nom de cette chère République?

Ah! vous n'y pensez pas. Nous ne le souffrirons point.

Et les tacticiens, les historiens de l'Empire, les grands journaux, les stratèges, les *Jomini* et les *Follard* de la réaction de se mettre à l'œuvre.

La landwehr est une institution anti-française, destructive de tout esprit militaire, — c'est la désorganisation de l'armée, etc.

D'ailleurs, M. Thiers nous promet sur ce sujet un discours qui sera le pendant de sa plaidoirie pour la classe intéressante et morale des remplaçants.

Cette promesse nous clôt la bouche. Que dirions-nous que le Tacite de l'épopée impériale ne dit beaucoup mieux que nous.

Nous avons autre chose à faire, du reste. Nous avons à déclarer, en quelques mots, que l'institution d'une landwehr française est la création la plus démocratique que nous puissions désirer pour l'armée.

Qu'en outre, elle réalise une économie énorme sur le budget de la France, puisqu'elle réduit de moitié la dépense du ministère de la guerre.

Enfin, que l'argument tiré de la désorganisation qu'une pareille mesure jetterait dans les rangs de l'armée n'a pour nous aucune valeur.

Nous le prouvons.

Quelles sont les seules guerres justes et pardonnées de Dieu?

Celles qu'un peuple soutient en faveur d'un principe.

Or, nous le demandons, pour ces guerres-là, d'où arrive la victoire? De l'élan, de la foi, de l'enthousiasme : plutôt que de la stratégie, de la tactique et de la discipline.

Oh! nous comprenons que des princes qui guerroyent pour un intérêt privé, pour une ambition personnelle, aient besoin de soldats machines, d'automates, de bataillons manœuvrant avec une régularité géométrique. Aux rois, il ne faut pas des hommes, il faut des fusils.

Il n'en est pas de même en France. Ce qui fera notre force, c'est l'élan, la *furia française*, le sentiment intime qui bat dans chaque cœur de soldat et le fait courir au feu, sans s'inquiéter s'il part du pied gauche ou s'il a bien le pouce à la hauteur de la première capucine.

Les armées automates sont celles qui perdent les batailles d'Arcole.

Les armées de conscrits sont celles qui les gagnent.

Voici d'ailleurs les réflexions pleines de sens que nous transmet au sujet de cette réforme notre correspondant de Paris :

M. le ministre de la guerre est venu développer hier à l'Assemblée nationale un nouveau système destiné à rendre enfin possible une diminution importante dans le chiffre du budget. C'est la première fois depuis la révolution de Février, et nous pourrions même dire depuis 1830, que l'on songe sérieusement à introduire une réduction importante dans nos

Le cit. EDGAR QUINET exprime la crainte que le gouvernement ait jeté la République au milieu de difficultés dont il n'a pas sondé la profondeur. L'on tend à confondre le prince avec le pontife, et on ne comprend pas seulement

le mouvement de l'insurrection romaine, mais encore on étouffe le principe de la nationalité italienne tout entière. On veut affranchir l'Italie; il faut pour cela créer une Italie: et le pouvoir temporel est le principal obstacle à cette unité d'où doit naître l'affranchissement. Il faut donc que l'Italie renonce pour jamais à sa nationalité, ou qu'elle détruise pour jamais le pouvoir temporel du Saint-Siège.

L'orateur finit en posant au pouvoir cette question: Si la République s'établissait à Rome en dehors du pape, le gouvernement français reconnaîtrait-il cette République?

Le cit. C. DUPIN (longue hilarité) rappelle que le premier roi français Clovis a délivré Rome des Lombards, et que c'est à Charlemagne que la papauté a dû l'institution des Etats Romains.

Le cit. JULES FAVRE: Etait-il convenable, était-il opportun, était-il politique d'entreprendre l'expédition de Civita-Vecchia? Quelle sera, à propos de cette expédition, la portée de l'intervention de l'Assemblée? Voilà la double question qui doit être proposée.

Pendant sept siècles et demi, le pape n'a été qu'un évêque, et ces premiers temps de la papauté ont été ses temps les plus illustres. Le pouvoir temporel n'est donc pas essentiellement lié au pouvoir spirituel.

Sans aborder la question posée par le citoyen Quinet, je pense, avec le citoyen Ledru Rollin, qu'il n'y a point là de question catholique, il n'y a qu'une question italienne et française; il n'y a qu'une question politique. Je blâme donc le gouvernement, et de l'avoir trop promptement décidée, et de l'avoir envisagée autrement.

L'orateur, après une longue discussion sur les deux points qu'il a indiqués, proteste contre l'apathie du gouvernement français en face des exactions de Radetzki dans la Lombardie. Il conclut en demandant pourquoi on a agi sans que l'Assemblée ait été consultée, sans que l'ambassadeur ait réclamé l'intervention. Il demande, enfin, avec le citoyen de Montalembert, jusqu'où ira l'intervention. En disant que la brigade sera renforcée au besoin, vous avez prévu des résistances; quelles sont-elles, et que ferez-vous pour les briser?

Le cit. DUBAURE: Je crois devoir écarter du débat tout ce qui est étranger aux interpellations annoncées; quand on le voudra, le gouvernement s'expliquera sur tous les points de la politique européenne; quant à aujourd'hui, je dois rester sur le terrain fixé par la résolution de la chambre elle-même.

Je ne puis admettre que le jour où le cabinet français a reçu les nouvelles du 16 et du 17, il ait pu prévoir que dès le surlendemain une sorte d'ordre serait rétabli. Permettez-moi, à cette occasion, de lire les dépêches de notre ministre à Rome.

(Le cit. ministre donne lecture des trois dépêches que les journaux ont publiées déjà.)

On nous dit qu'à la lecture de ces dépêches, nous pouvions prévoir ce qui arriverait? Non, citoyens, le sang versé, l'attitude de la population, le siège du palais du pape, tout nous faisait craindre de voir durer et s'augmenter l'empire de la violence sous laquelle il se trouvait. En présence de ces dépêches, que faire?

Une voix: Consulter l'Assemblée.

La mission donnée est celle de pourvoir à la sûreté du pape; c'est dans la limite de cette mission qu'il peut user des forces mises à sa disposition. Vous voyez là une déclaration de guerre, et contre qui?

Si nous avions, pour attendre, perdu le moment opportun et compromis la sûreté du pape, ne croyez-vous pas qu'on serait venu nous faire un crime de vos hésitations? (Oui! oui!)

Quand avons-nous agi avec la résolution de venir le lendemain instruire l'Assemblée de ce que nous avons fait; ce que nous avons fait n'avait rien d'irrévocable. (Oui! oui! Non! non!)

Le cit. LHERBETTE: Quel jour le citoyen de Corcelles est-il parti?

Le cit. DUBAURE: Lundi, et l'Assemblée a été saisie de la question mardi.

Le cit. DE LAROCHEJAQUELIN: Quel jour les frégates sont-elles parties?

Le cit. DUBAURE: On nous dit: Il fallait consulter l'Assemblée; vous ne pouviez déclarer la guerre sans consulter l'Assemblée nationale. Mais avons-nous fait, citoyens, une déclaration de guerre? La question est toute là.

A quoi réduirait-on l'action du pouvoir s'il n'avait pas, dans les cas d'urgence, le droit de prendre une mesure comme celle à laquelle il s'est arrêté. Il a envoyé un escadre et des soldats devant Civita Vecchia, et un ministre extraordinaire à Rome. Voilà tout ce qu'il a fait.

Voix: Excusez du peu!

Il a donné à son envoyé des instructions telles, qu'aux termes même de ces instructions, rien ne peut être fait sans l'autorisation de l'Assemblée nationale. (Le citoyen ministre confirme son dire par la lecture du texte des instructions.)

Cette lecture excite des mouvements en sens divers dans l'Assemblée.

Le cit. DUBAURE: Nous ne savons pas encore si la flotte et les troupes sont parties. (Bruit prolongé.)

Le temps nécessaire pour conduire les frégates de Toulon à Marseille, et pour embarquer la brigade, me permet de dire qu'elles ne peuvent encore avoir fait voile. (Longue interruption.)

En présence des nouvelles que le gouvernement recevait, c'était le devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates. Le citoyen de Larochejaquelein en convient.

Le cit. LAROCHEJAQUELIN: Des précautions! (On rit.)

Le cit. DUBAURE: Ces précautions, nous les avons prises, et nous en avons instruit l'Assemblée aussitôt que possible. J'ajoute qu'à tout instant, dans la vie d'un peuple comme la France, il se présente des circonstances où il ne faut pas seulement agir, mais agir promptement et énergiquement; nous avons rempli le plus pressé de nos devoirs; nous avons agi, en déclarant que, pour aller plus loin, nous prendrions les ordres de l'Assemblée.

Quant à la portée de notre action, nous n'irons pas aussi loin que l'a demandé M. de Montalembert, nous protégerons la liberté du pontife; nous n'interviendrons pas pour le prince dans ses Etats. (Très-bien! Très-bien!)

Nous avons, lors des premières réformes, défendu le pape de toute intervention étrangère; nous ne voulons pas nous-même imposer une intervention, et l'Assemblée aura à se décider à cet égard.

La séance continue.

PARIS, 30 novembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Voici les principales dispositions du projet de loi sur l'assistance publique, déposé avant-hier par M. Dufaure sur le bureau de l'Assemblée:

L'assistance publique comprend:

La distribution des secours à domicile;

L'organisation accidentelle des moyens de travail utile;

Le traitement gratuit des malades indigents, soit à domicile, soit dans les hôpitaux;

Les établissements d'asile pour les enfants, les infirmes et les vieillards;

Les secours aux enfants trouvés, abandonnés ou orphelins pauvres;

Les institutions de prévoyance d'épargne;

La tutelle administrative et le patronage dans les cas déterminés par les lois et règlements.

Les administrations spécialement préposées à l'assistance publique sous l'autorité du préfet, sont:

Un comité cantonal pour chaque canton;

Un comité local par commune ou par réunion de communes;

Les commissions administratives ou de surveillance pour les établissements publics, tels que les hospices, hôpitaux et les asiles d'aliénés;

Les administrations chargées de la direction des institutions de prévoyance et autres légalement autorisées.

Un conseil supérieur d'assistance publique est établi auprès du ministre de l'intérieur.

L'assistance est temporaire ou permanente.

Les citoyens nécessiteux qui réclameront l'assistance permanente devront justifier des conditions de domicile ou autres déterminées par des règlements d'administration publique.

Les ressources dont l'assistance publique dispose sont:

Les dons et souscriptions des particuliers;

Les revenus des biens propres des comités locaux, ainsi que les prélèvements et autres ressources qui leur sont attribuées par les lois;

Les subventions votées par les communes;

Les centimes spéciaux votés par les conseils généraux.

En cas d'insuffisance des ressources ordinaires des communes, les subventions qui pourront être votées par les conseils municipaux en faveur des comités locaux seront soumises à l'autorisation du préfet, lorsqu'elles n'excéderont pas deux centimes additionnels au principal des contributions directes.

Les conseils généraux sont autorisés à voter, chaque année, jusqu'à concurrence de deux centimes spéciaux, la somme qu'ils croiront nécessaire d'affecter à titre de subvention à l'assistance publique.

Indépendamment des instructions qui lui ont été remises par M. le ministre des affaires étrangères, M. de Corcelles, représentant du peuple, emporte une lettre autographe du chef du pouvoir exécutif, adressée au pape. Cette lettre est pleine des sentiments de la plus profonde admiration pour le Saint-Père.

Nous apprenons qu'un grand nombre d'évêques vont imiter Mgr. l'archevêque de Paris et publier une circulaire aux fidèles pour recommander le Saint-Père à leurs prières.

M. le colonel Charras, sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre, est parti hier pour les départements, afin d'aller appuyer la candidature de M. le général Cavaignac.

La police s'est émue des démonstrations ridicules qui ont lieu chaque jour sur la place Vendôme; aussi une forte escouade de gardiens de Paris et d'agents de police a-t-elle été dirigée sur ce point. Les curieux et les badauds stationnent au pied du monument impérial, où les louanges de Louis Bonaparte sont chantées sur tous les tons.

Le comité du travail s'est occupé d'un projet relatif à la constitution d'une caisse de retraite pour les ouvriers.

Nous apprenons par lettres particulières que le vote pour la présidence de la République a eu lieu le 22, à bord des bâtiments composant l'escadre de la Méditerranée, et que M. le général Cavaignac a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Après le non-succès du premier rendez-vous de MM. Pyat et Proudhon, un nouveau ayant été convenu par les témoins, les deux adversaires se sont rendus, dans l'après-midi, à la Gare-de-Saint-Ouen, où M. Yon les a encore contraints à se séparer sans se battre. Un journal du soir prétend qu'ils se sont rejoints une troisième fois, qu'ils se sont battus, et que M. Proudhon a été grièvement blessé; mais rien ne confirme cette nouvelle.

Un grand nombre de délégués des clubs sont allés ce matin chez MM. Pyat et Proudhon leur signifier que le duel qui traîne depuis quelques jours ne devait point avoir lieu.

Enfin, on assure que le bureau de l'Assemblée s'est réuni pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire pour éviter ce scandale de deux législateurs qui devraient donner l'exemple de la soumission aux lois, et qu'il aurait été décidé que MM. Pyat et Proudhon seraient mandés devant le bureau et appelés à s'expliquer.

EXTERIEUR.

Autriche. — L'effet produit par la nomination, comme président de la Diète, de M. Smolka, le même qui a présidé la partie de l'Assemblée restée en fonctions à Vienne pendant l'insurrection, a été assez grand pour engager le ministère à modifier le programme qu'il comptait présenter à l'Assemblée. La nomination de M. Smolka peut passer, en effet, pour une nouvelle adhésion de la majorité aux actes de la partie de la Diète que ce membre a présidée à Vienne, et ce à impliquerait des intentions d'opposition au cabinet. Ce dernier paraît décidé, du reste, à poser nettement et promptement la question, et l'on pense qu'il ne reculerait pas, au besoin, devant un appel au pays.

Prusse. — On a publié, à Berlin, une déclaration si-

gnée par 204 membres de l'Assemblée nationale, et qu'on suppose devoir encore recevoir les signatures d'une vingtaine de membres du centre, dans laquelle les signataires disent formellement qu'ils regardent le conflit entre la couronne et l'Assemblée nationale comme écarté, si le ministère Brandebourg se retire, et si le nouveau ministère qui sera nommé ne met pas d'obstacle à ce que l'Assemblée nationale continue ses délibérations à Berlin.

Cette déclaration paraît être un nouveau démenti donné au rapport présenté par M. Bassermann à l'Assemblée de Francfort. On se rappelle, en effet, que M. Bassermann avait attribué à la majorité de l'Assemblée la prétention de ne consentir à un rapprochement avec la couronne qu'en imposant à celle-ci des conditions inacceptables. Ces conditions se borneraient, d'après la déclaration ci-dessus, à la démission du cabinet et au retrait du décret de transfert de l'Assemblée à Brandebourg.

FRANCFORT. — Dans sa séance du 27, le rapport de la commission, sur la question de médiation des petits Etats de l'Allemagne a été présenté. La majorité propose un ordre du jour motivé; la minorité demande une fusion des petits Etats par voie de conventions mutuelles et par l'entremise du pouvoir central.

L'Assemblée a repoussé l'urgence pour une proposition tendant à ce que les membres de l'Assemblée nationale qui quittent leur poste pour prendre part ailleurs à des mouvements insurrectionnels perdent leur droit à la protection accordée aux membres de l'Assemblée nationale par la loi du 30 septembre.

La Gazette de Breslau dit que le bruit courait à Vienne que l'archiduc Jean voulait résigner ses fonctions et laisser la direction de l'Allemagne à la Prusse.

Angleterre. — Les journaux anglais sont remplis d'appréciations sur la séance de samedi dernier. La plupart se déclarent satisfaits de la défense du général Cavaignac, et surtout approuvent sa rupture éclatante avec la Montagne. Les paroles prononcées par le chef du pouvoir exécutif, dit le Globe, dont le témoignage est respecté, même par ses ennemis, réfutent suffisamment l'assertion qu'il inclinait secrètement vers Ledru-Rollin, et qu'il se proposait de choisir quelques membres de ce parti comme ministres, dans le cas où il serait élu président. Il est plus que probable qu'en déclarant solennellement qu'il y a un abîme entre lui et la République rouge, il ralliera à sa candidature un immense nombre de gens modérés, dont les hommes les plus influents ne voulaient pas voter pour lui, parce qu'il ne leur avait pas fourni, disaient-ils, des garanties suffisantes en faveur de l'ordre.

Une correspondance générale annonce que la santé de l'ex-roi Louis-Philippe ne permettra pas qu'il reste en Angleterre. Il ira passer l'hiver à Naples avec sa famille.

On écrit d'Algésiras à l'Espectador que les habitants de cette ville et des environs sont très-alarmés de la nouvelle qui leur est parvenue que plusieurs cas de choléra se sont déclarés à Gibraltar. On convient cependant généralement que le fléau se présente sous un aspect peu redoutable.

Italie. — NAPLES, 19 novembre. — Une catastrophe est imminente. Les atrocités de Ferdinand ont lassé la patience du peuple. — Une vive fermentation règne en Calabre, et une imposante démonstration dans le sens libéral a eu lieu à Cosenza. Les troupes royales ont opéré de nombreuses arrestations.

Dans la matinée du 12 novembre, 15,000 soldats avaient été embarqués pour Messine sur des bateaux à vapeur. — Ferdinand a de la peine à se persuader qu'on ne lui laissera pas réduire en cendres les villes siciliennes.

Les commandants des flottes anglaise et française ont exigé que les troupes débarquassent à l'instant même. — On a en vain allégué que c'était simplement les dépôts des régiments qui étaient en Sicile. Il a fallu obéir, et le débarquement immédiat s'est opéré, par suite d'une menace de bombardement.

Le gouvernement napolitain s'avilit de plus en plus à la face du monde.

Les Siciliens, qui, de leur côté, s'attendent à la reprise prochaine des hostilités, redoublent d'activité dans leurs préparatifs, et, au dire des personnes qui ont tout récemment visité divers points de l'île, ils sont aujourd'hui à même de faire bonne contenance.

Tous les points abordables de la côte sont en bon état de défense, et de nombreuses milices s'exercent dans l'intérieur de l'île. Enfin, l'esprit de la population est excellent.

Le second fils du roi Charles-Albert n'ayant pas accepté le trône de Sicile, qui lui a été offert, il est probable que les Siciliens se mettront en République.

VENISE, 18 novembre. — La nuit dernière, les Autrichiens ont attaqué le fort O. Quelques coups de fusil ont été échangés, et l'ennemi a été forcé de se retirer avec perte.

Le général Garibaldi était à Ravenne le 17; il en est parti le 18 pour Comacchio. A son retour, il s'embarquera pour Venise.

NOUVELLES LOCALES.

Chaque jour nous apporte une preuve nouvelle que nos campagnes ne sont pas aussi aveuglément inféodées au prince Louis que voudraient le faire croire les partisans de cette fatale candidature.

Nous recevons de presque tous les cantons du département l'assurance que les conseils des hommes connus pour être sincèrement dévoués à la cause de l'ordre et de la République, dissipent bien des préventions et éclairent les agriculteurs sur leurs véritables intérêts.

Ils commencent à voir clair. Ils se prennent à douter de toutes ces promesses dorées qu'on leur prodigue à pleines mains. Le milliard napoléonien fond au soleil de la vérité. Les 45 centimes même ont perdu de leur prestige, et puis, le fantôme de la conscription impériale, les tristes antécédents du prince, ses relations avouées avec Nicolas, le rôle honteux de son cousin à Rome, tout cela ouvre les yeux et ramène au général Cavaignac bien des voix précédemment hostiles.

Ajoutons que sa circulaire, celle de M. Dufaure, et surtout la séance de samedi, dont on commente dans chaque village les incidents les plus minutieux avec cet esprit aigu, finassier et processif qui caractérise éminemment le paysan français, ont aussi produit une impression toute favorable à notre candidat.

Enfin, nous empruntons au *Courrier de Lyon* lui-même une preuve de ce que nous avançons.

Désarçonné par le vote des délégués au palais St-Pierre, le journal bonapartiste se rejette sur les assemblées cantonales, et après bien des recherches, il découvre le canton de Limonest, où l'assemblée préparatoire a donné la majorité au prince Louis.

Mais comme il faut appuyer cette nouvelle heureuse autant qu'inattendue de chiffres probants, le *Courrier* nous donne le résultat du scrutin : — Votants, 31 ; pour Louis Bonaparte, 18 ; — pour Cavaignac, 13 !

Cinq voix de différence ! — Superbe résultat !

— Une scission profonde s'est opérée dans les rangs de la République rouge, officiellement annoncée à Paris par M. d'Alton-Shée et par le *Peuple* ; elle est confirmée par le *Peuple Souverain* de notre ville, qui constate en ces termes la division des ultra-démocrates de Lyon :

Nous avons annoncé hier que le comité de la rue Limace a adopté la candidature de Ledru-Rollin ; si nous sommes bien renseignés, cette résolution n'aurait pas été unanime ; 34 membres, dit-on, ont voté pour Raspail, et 40 pour Ledru-Rollin. On nous assure qu'à la suite de ce vote plusieurs membres ont donné leur démission et se sont retirés du comité.

Nous recevons, en effet, la lettre suivante, qui semble corroborer ce que nous venons de rapporter.

Lyon, le 29 novembre 1848.

Citoyen rédacteur, Ayant donné ma démission de président du comité des républicains démocrates du Rhône, j'ai l'honneur de prévenir mes concitoyens que je cesse de leur donner mon concours pour leur inscription sur les listes électorales, en cette qualité, mais que je le ferai toujours avec empressement, comme simple particulier.

Agréez mes salutations fraternelles.

Auguste MORLON.

— Hier soir, vers cinq heures, le feu s'est déclaré dans un magasin de chiffons, montée du Garillan, n. 7 ; on est parvenu avec peine à se rendre maître de l'incendie ; la plus grande partie de la maison a été la proie des flammes. Un jeune homme n'a évité la mort qu'en sautant de l'entresol sur le pavé ; dans sa chute, il s'est fait quelques légères blessures.

THÉÂTRE. — Depuis quelques jours seulement, les artistes des deux théâtres sont réunis en société, et le comité, jaloux de ramener le public qui s'était éloigné, déploie la plus grande activité.

Au théâtre des Terreaux, on remet à l'étude et concurrence *Moïse*, grand opéra, l'un des plus beaux chefs-d'œuvre de Rossini ; *Haidée*, la dernière partition d'Auber. Puis viendra le *Val d'Andorre*, d'Halévy, dont le succès à Paris rappelle complètement la vogue de la *Dame Blanche*.

On remonte aussi pour M. Duprat, 1^{er} ténor, les *Huguenots*, la *Reine de Chypre*, les *Martyrs*, etc.

Aux Célestins, l'on répète les *Sept péchés capitaux*, drame qui fait courir tout Paris, et plusieurs vaudevilles nouveaux, qui serviront de pendants au succès d'*Horace* et *Caroline*.

Hier, — au Grand-Théâtre, début de M. Duprat dans *Lucie*, — succès complet, ovations et rappel. Nous avons applaudi comme tous à la voix pure, élégante du nouveau chanteur. Et puis, avouons-le, il y avait si longtemps que nous étions sevrés de musique, que le parterre et les loges ont voulu remercier, peut-être un peu trop triomphalement, l'artiste qui leur rendait *Lucie* et leur promet *Moïse*.

— Matinée musicale donnée par M. Feitlinger, dimanche 3 décembre, de midi à deux heures, au foyer du Grand-Théâtre.

1^o Quintetto, exécuté par MM. les artistes du Grand-Théâtre. (Beethoven.)

2^o Air de *Fra Diavolo*, chanté par M. F. Feitlinger. (Auber.)

3^o Air de la *Muette*, chanté par Mlle Naldi (Auber.)

4^o Solo de cor, exécuté par M. Widmann.

5^o *Jeanne-la-Glaneuse*, chantée par Mlle Fanny Feitlinger. (Henrion.)

6^o Trio de Meiseder, exécuté par MM. Chanel, Cherblanc, Luigini. (Meiseder.)

7^o Grand air d'*Iphigénie*, chanté par Mlle Naldi (Gluk.)

8^o Air varié pour le violon, exécuté par M. Cherblanc.

9^o La *Fauvette du Canton*, chanté par Mlle Fanny Feitlinger.

10^o Fantaisie sur les *Huguenots*, arrangée pour le piano, par M. Luigini, exécuté par lui. (Luigini.)

11^o Romance chantée par Mlle Naldi. (P. Henrion.)

12^o Nouvelles tyroliennes, chantées par M. F. Feitlinger. (Keuler.)

Prix du billet : 2 fr. ; pour MM. les officiers, 1 fr. Le piano sera tenu par M. Luigini. On peut se procurer des billets chez les marchands de musique. La salle sera confortablement chauffée.

Correspondance.

On nous écrit de Tarare :

Républicain du lendemain !

Je crois bien que Cavaignac vous fera perdre la tête, vous ne savez réellement qu'imaginer pour soutenir une canaille de cette espèce.

Vous avez vendu votre liberté, pauvre ouvrier, combien avez-vous donc reçu du bourgeois Cavaignac ?

Vous êtes, je crois, un vieux jésuite, un vieux couvent de crimes qui, rongé par la misère et les remords, avez vendu et votre liberté et vos talents !

Vous ne réussirez pas, vous flattez, il est trop tard ! Vous demandez à vivre, n'est-ce pas ?

Aussitôt que le *ala jacta* sera connu, je te parlerai mieux à ma fantaisie, esclave de rédacteur.

MAZERAND, Négociant, rue Magdeleine, à Tarare.

Bourse de Paris du 30 novembre 1848.

Cinq pour cent, 65 85. — Dito fin courant, 65 85. — Trois pour cent, 80. — Dito fin courant, 43. — Quatre pour cent, 1370. — Actions de la banque, 1370. — Quatre canaux, 830. — Rentes de Naples, 160. — Dette active d'Espagne, 61. — Emprunt romain, 61. — Oblig. piémontaise, 830.

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans.	600 »	Orléans-Vierzon.	213 »
Paris à Rouen.	352 30	Montereau à Troyes.	160 »
Rouen au Havre.	» »	Nord.	342 30
Paris à Strasbourg.	325 »	Amiens-Boulogne.	» »
Paris à Lyon.	357 50	Tours à Nantes.	311 23
Avignon à Marseille.	157 50	Dieppe.	» »
Versailles, rive droite.	102 30	Bordeaux à Cette.	» »
Id. rive gauche.	100 »	Lyon à Avignon.	» »
Bâle à Strasbourg.	73 »	Centre.	» »
Saint-Germain.	300 »	Paris à Sceaux.	» »
Orléans-Bordeaux.	363 73	Sceaux.	» »

Spectacles du 2 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Relâche.

Théâtre des Célestins. — *Horace et Caroline*. — Le chevalier d'Esnonne. — Le Docteur en herbe.

Colisée. — Cirque Soullier. — Au bénéfice des trois américains, frères Fillis. — Pour la première fois, Kleber, cheval de race anglaise, acheté à Lyon, et dressé en un mois par le professeur F. Baucher. — Pas de deux à cheval, le menuet et la gavotte, danse exécutée par Mlle Clémentine Soullier et le jeune Jean. — Exercice de MM. A. de Bach, François, le jeune Léon Soullier, de Bach jeune, S. Bridges, J. Bussi, Bolla, Mlles Clémentine Soullier, Flora. — Jeux icariens. — L'ascension sur la boule.

Le Directeur-Gérant, JACOTTET.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e BRUN, avoué à Lyon, rue du Bauf, n. 31.

Adjudication au Samedi 16 décembre 1848.

VENTE

PAR LA VOIE DE L'EXPROPRIATION FORCÉE, Pardevant le tribunal civil de Lyon,

D'IMMEUBLES

Situés à Lyon, montés de Fourvières, Saisis au préjudice de M. Félix-Etienne-Malachie ROMAND, et de M^{me} Jeanne-Gabrielle ROLLAND, son épouse, demeurant ensemble à Lyon.

Cette vente sera faite en deux lots, sauf enchère générale sur la totalité.

Les immeubles se composent, savoir : Le premier lot, d'une maison de trois étages, récemment construite en bons matériaux, couverte d'un ciel ouvert et d'une terrasse en bitume.

Mise à prix : 10,000 fr.

Et le second lot, 1^o d'une autre maison ayant rez-de-chaussée et premier étage, portant l'inscription *hôtel de Fourvières* ; 2^o et de deux terrasses placées au-devant de cette maison formant perron sur la rue de Fourvières, au moyen d'un escalier en pierres, fermé par une barrière en fer, au-dessus de laquelle est inscrit le mot *Plaisance*.

Mise à prix : 10,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, avoué.

Pour extrait, signé : BRUN.

Etude de M^e GRAND, avoué à Lyon, place des Carmes, n. 11.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE

DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés à Cailloux et à St-Martin-de-Fontaines,

Saisis sur les mariés Duvères et Bourdin. Adjudication au neuf décembre 1848.

Premier lot.

Une maison avec fenil et cour. Mise à prix, 500 francs.

Deuxième lot. Une terre de trois ares soixante centiares environ.

Mise à prix, 50 fr.

Troisième lot. Une terre de vingt ares cinq centiares.

Mise à prix, 500 fr.

Quatrième lot. Une terre d'environ huit ares dix centiares.

Mise à prix, 100 fr.

Cinquième lot. Une terre de quinze ares trente centiares.

Mise à prix, 500 fr.

Sixième lot. Une terre d'environ vingt-un ares quarante centiares.

Mise à prix, 500 fr.

Septième lot. Une terre d'environ trente-six ares septante centiares.

Mise à prix, 800 fr.

Huitième lot. Une terre d'environ vingt-quatre ares quatre-vingt centiares.

Mise à prix, 500 fr.

Neuvième lot. Une terre de onze ares cinq centiares.

Mise à prix, 100 fr.

Dixième lot. Une terre de quarante-six ares soixante centiares.

Mise à prix, 800 fr.

Ouzième lot. Une terre de vingt-sept ares soixante-dix centiares environ.

Mise à prix, 300 fr.

Douzième lot. Une terre d'environ dix-huit ares quatre-vingt centiares.

Mise à prix, 500 fr.

Treizième lot. Une vigne d'environ six ares quarante-centiares.

Mise à prix 100 fr.

Quatorzième lot. Une vigne d'environ sept ares soixante-dix centiares.

Mise à prix 100 fr.

Il y aura enchère générale. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Grand, avoué.

Pour extrait :

Signé : F. GRAND.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS.

Une JEUNE DAME désirerait un emploi de dame de compagnie ; elle donnerait tous les renseignements désirables. S'adresser au bureau du journal.

PATE PECTORALE DE GEORGÉ,

MÉDAILLE d'Or EN 1845.

Pharmacien d'Epinal (Vosges),

La seule infallible pour la prompt guérison des

RHUMES, CATHARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

MÉDAILLE d'Argent EN 1845.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15, et BRUNY-CHANEL, droguiste, rue Lanterne, 12. On ne doit confier qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gâles, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix : 3 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES,

Extraites du Traité de Thérapeutique du Dr LUPPI, Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute la service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops les pilules, et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorgier le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien : seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

Lyon, imp. de MOUGIN-RUSARD, rue Centrale.

A vendre de suite,

A ENLEVER OU A RESTER SUR PLACE,

UN CABINET LITTÉRAIRE

composé d'environ

4,000 volumes in-12 et in-8, ROMANS CHOISIS.

S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astreignante d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

AVIS. Le seul et véritable SAVON GLAISÉ, propre à dégraisser la laine et la soie, qui est livré au public au prix de 20 c. les 500 grammes, se trouve chez l'inventeur rue de la Cage, 10 (magasin de laines au Monton-Blanc). Le public est prévenu que tout savon qui n'est pas marqué *Savon glaisé* F. L. est une contrefaçon.

SIROP ET PATE PECTORALE

2 fr. la Bouteille.

D'ESCARGOTS

1 fr. 50 c. la Boîte.

Préparés au sucre candi.

Chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, 11, à Lyon.